Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260521-2026_043-DE

commune de Billé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 21 MAI 2026

Date d'envoi de la convocation : 07 mai 2026

Date d'affichage du PV : 29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 0
Votants : 13

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, Mme Gwennolé BORDIER, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Colette JUGUET, Mme Maryse FORTIN, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Monivahn RATINOM, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER, Mme Anne VICENZOTTI.

Étaient absents : M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Patricia HOTCHKISS.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DÉLIBÉRATION 2026-043 : PARTICIPATION 2026 DE LA COMMUNE AUX SYNDICATS MIXTES (SIRS ET SIVOM)

[ANNULE ET REMPLACE 2026-023]

Vu *– Délibération 2026-004 du SIVOM Billé Combourtillé Parcé sur la participation des communes 2026 au SIVOM ;*

Vu *– Délibération 2026-009 du SIRS Billé Combourtillé Parcé sur la participation des communes au SIRS exercice 2026 ;*

Suite aux votes des budgets des syndicats intercommunaux et afin d'assurer leur bon fonctionnement, les comités syndicaux du SIVOM Billé Combourtillé Parcé et du SIRS Billé Combourtillé Parcé ont voté les montants des participations de chaque commune pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260521-2026_043-DE

Monsieur le Maire précise que le montant de participation de chaque commune est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Montant participation de la commune} = \frac{\textit{Nombre d'habitants DGF année N} \ \boldsymbol{X} \ \textit{Montant total de la participation des communes année N}}{\textit{Nombre Total des Habitants DGF année N des trois communes}}$$

PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS				
2026	SIVOM	SIRS BUS	SIRS RESTO	TOTAL
Billé	6 765,08 €	13 530,15 €	15 785,18 €	36 080,41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les montants de participation aux syndicats suivants :
  - SIVOM Billé-Combourtillé-Parcé : 6 765.08 €
  - SIRS Billé-Combourtillé-Parcé Transport scolaire : 13 530.15€
  - SIRS Billé-Combourtillé-Parcé Restauration scolaire : 15 785.18€
- **D'INSCRIRE** ces montants dans le budget primitif 2026 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

MAIRIE DE BILLÉ 35

Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.